



MAIRIE D'AFFOUX

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025-20H00

Le 26 septembre 2025, à 20h00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sophie CHASSAGNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Absents excusés : Mme Céline Pilon,

Secrétaire : M. BEAUX Thierry

Ordre du jour :

- Fléchage fonds de concours,
- Taxes foncières résidences secondaires,
- Adhésion au service économie de flux,
- Service périscolaire cantine, repas de secours,
- Service périscolaire garderie, tarification,
- Subvention école,
- Questions diverses,

Le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025.

Point 02: Taxe foncière résidence secondaire

Madame le Maire indique que ce point est reporté lors d'un prochain conseil.

Délib 01 : Fléchage Fonds de concours

Madame le Maire rappelle que la commune d'Affoux a sollicité un fléchage du **fonds de concours** obtenu de la Communauté de l'Ouest Rhodanien sur différents projets en cours de réalisation.

Parallèlement des demandes de financement ont été réalisées auprès d'autres financeurs tels que le Département et la Région.

Concernant le **projet création d'une salle d'archives et isolation du dernier étage de la mairie**, le Département a décidé de soutenir la commune à hauteur de 5 000 € au lieu de 14 000 € demandé. Madame le Maire propose de réorienter le fonds de concours « **création d'un city stade** » d'un montant de 3 000 € sur le projet création d'une salle d'archive et isolation du dernier étage de la mairie », portant ce dernier à 14 000 € au lieu de 11 000 €, afin de finaliser ce projet plus facilement et d'attendre de connaître le montant des subventions obtenues pour vérifier la faisabilité du projet « **création d'un city stade** ».

Plan de financement initial Salle archive et isolation :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût prévisionnel du projet	39 002.42 € HT	Fonds de concours COR	11 000.00 € HT
		Département	14 000.00 € HT
		Autofinancement	14 002.42 € HT
TOTAL HT	39 002.42 € HT	TOTAL HT	39 002.42 € HT

Plan de financement modifié Salle archive et isolation :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût prévisionnel du projet	39 002.42 € HT	Fonds de concours COR	14 000.00 € HT
		Département	5 000.00 € HT
		Autofinancement	20 002.42 € HT
TOTAL HT	39 002.42 € HT	TOTAL HT	39 002.42 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délib 02: Adhésion au service énergie de flux

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien a mis en place un service de Conseil en énergie partagé – économie de flux (CEP-EF) à destination des 31 communes de l'EPCI. Ce service vise à partager un conseiller en énergie partagé – économie de flux (CEP – EF) entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée : bâtiments, éclairage public, etc.

Le CEP-EF est porté par la COR au travers du service Politiques contractuelles et développement durable, en partenariat avec l'ALTE69 qui anime et coordonne le réseau des CEP-EF à l'échelle du Rhône.

19 communes dont la commune d'AFFOUX adhèrent au service proposé par la COR.

Madame le Maire indique qu'avec le nouveau système de chaudière et les projets engagés pour la rénovation thermique, il n'y aura pas lieu de faire appel aux services de l'économie de flux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à nouveau à ce service payant de la COR.

Délib 03 : Repas de secours Service Cantine

Madame le Maire rappelle le nouveau **tarif de 4.85 €** pour le **repas** proposé au service périscolaire de la cantine d'Affoux, elle indique également que les parents usagers doivent désormais s'inscrire sur le logiciel en ligne Gestion Cantine. A l'instar d'autres communes environnantes, elle propose d'ajouter un repas de secours permettant aux familles d'utiliser le service cantine sans l'avoir réservé et dans la mesure où le prestataire en soit averti à temps par les services de la mairie. La facturation de ce **repas non programmé** appelé **repas de secours** sera majorée à **7€**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délib 04 : Tarif Service Garderie et modalités

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la **délibération prise lors du conseil, du 25 janvier 2024**, fixant les tarifs de la garderie tels qu'indiqués ci-dessous :

• De 7h30 à 8h20	gratuité
• De 16h30 à 17h30	1,00 €
• De 17h30 à 18h30	2,00 €

Elle rappelle la **délibération du 07 juillet 2025** proposant une **tarification unique** pour la garderie du soir de 2.50 € par jour quel que soit le temps resté par l'enfant, de 16h30 à 18h30. Après avoir fait le point avec les représentants des parents, elle propose au conseil municipal, d'apporter les modifications suivantes **dès le 1er octobre 2025** :

• De 7h30 à 8h20	1,00 €
• De 16h30 à 18h30	1,50 €

En cas d'abus d'inscription hors délais les tarifs pourront être doublés

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délib 05 : Subvention école

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Madame le Maire fait le point sur les travaux du réseau de chaleur en signalant que tous les travaux de VRD sont achevés et que la chaudière gaz est pratiquement installée. La mise en route d'une partie du réseau devrait se dérouler première quinzaine d'octobre.
- Madame le Maire et le conseil municipal ont décidé de reconduire le même fournisseur que l'année dernière pour les colis des anciens.
- Madame le Maire et le conseil municipal ont décidé l'achat d'une guirlande « traversée de routes » de fêtes de fin d'année pour remplacer l'ancienne qui ne marche plus.

Fin du conseil à 23h00

à Affoux, le 30/09/2025

Le Secrétaire,

Thierry BEAUX



Le Maire,

Sophie CHASSAGNEL



